



Association des conseils  
des infirmières et infirmiers  
du Québec

## Offre de services ACIIQ

---



Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2016, les membres ont demandé aux administrateurs de l'association d'établir une offre de services claire et détaillée.

Les administrateurs se sont engagé à rendre disponible une offre de services aux présidentes des Conseils des infirmières et infirmiers (CII) leur fournissant ainsi un document complet et concret en vue des échanges avec les membres de leurs comités exécutifs du conseil des infirmières et infirmiers (CECII) de leur établissement afin qu'ils puissent prendre une décision éclairée quant à leur renouvellement ou nouvelle adhésion à l'ACIIQ.



Association a pour mission de fournir le soutien nécessaire aux conseils des infirmières et infirmiers (CII) des établissements de santé du Québec, par le biais de leurs comités exécutifs (CECII) dans l'accomplissement de leurs fonctions et obligations qui leur sont dévolues par la loi, pourvu qu'ils soient membres de l'association.

#### **Répondre aux différentes questions des membres en lien avec :**

---

- le rôle et les responsabilités en lien avec les mandats d'un CII
- le mandat du CII qui intègre maintenant celui des révolus CIR
- la position stratégique qu'occupe le CII dans les organisations

#### **Possibilité d'obtenir des avis juridiques en lien avec :**

---

- le rôle et les responsabilités du CII
- le pouvoir discrétionnaire du CII que lui confère sa position stratégique dans l'organigramme et les stratégies pour exercer son pouvoir
- l'interprétation des règlements et des lois afin de mieux saisir l'impact sur le CII, sur la pratique infirmière, sur le système de santé et sur la qualité de soins et des services à la clientèle
- tout autre questionnement en lien avec les CII

#### **De la formation peut être offerte aux membres de l'ACIIQ sur :**

---

- les rôles et les responsabilités des CII
- l'action politique et le savoir-faire de la politique
- tout autre sujet nécessaire au bon fonctionnement du CII

#### **Du soutien offert en :**

---

- permettant un processus de mentorat pour les présidentes et présidents de CECII moins expérimentés
- réalisant l'élaboration d'un guide de fonctionnement d'un CII

Le tout, au moyen des modes de communication et outils technologiques à notre disposition.



**Association a pour objet d'assurer une représentativité au niveau des différentes instances décisionnelles et des partenaires du réseau de la santé**

#### **Représenter les CII auprès des différentes instances :**

---

- être le porte-parole de l'ensemble des CII auprès des différentes instances politiques, professionnelles, etc.
- partager les réalités vécues par les membres, influencer les décideurs et contribuer aux changements
- effectuer des représentations auprès des différentes instances concernées au regard de la pratique infirmière, de la contribution des infirmières au système de santé vis-à-vis l'accès aux soins et services et du positionnement des CII

#### **Représenter les CII auprès de la directrice nationale des soins et des services infirmiers (DNSSI) au ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec :**

---

- faire état de la situation des CII et de leur fonctionnement; relever les défis vécus dans les organisations
- développer les alliances et partenariats pour les dossiers stratégiques en lien avec la pratique infirmière et les mandats du CII
- favoriser les consultations sur les projets ministériels en lien avec la pratique infirmière
- collaborer comme leader d'influence aux projets novateurs tant dans l'élaboration, la réalisation que la diffusion
- se positionner dans tout dossier pertinent concernant les mandats des CII

Se positionner, s'il y a lieu, sur toute question concernant la qualité, l'organisation et la distribution appropriée des soins et services dispensés à la population, à l'enseignement et à la recherche.



**L' Association a pour mandat de créer une banque d'informations pour faciliter le travail des CECII**

- Fournir aux membres l'opportunité d'utiliser des documents développés par l'ACIIQ pour les soutenir dans le fonctionnement des CII (élaboration de projets d'ordres du jour, de procès-verbaux, de lettres, d'avis, de recommandations et de rapports annuels)



**Favoriser la concertation et le réseautage entre les CII des différentes régions**

- Planifier et tenir des rencontres des présidentes de CII pour favoriser les échanges interrégionaux et le développement d'une culture professionnelle et associative
- Faciliter le partage d'informations et de stratégies politiques novatrices, notamment en mettant de l'avant une plate-forme technologique comme le site internet de l'association - [www.aciiq.qc.ca](http://www.aciiq.qc.ca)
- Organiser un colloque bisannuel en lien avec les préoccupations et les défis des CII avec des avantages de participation pour les membres
- Informer les membres des nouveautés, des travaux de l'ACIIQ et de toute information pertinente pour l'exercice de leurs fonctions par l'entremise d'infolettres et lors des rencontres des présidentes



## Quelques réalisations de l'Association des conseils des infirmières et infirmiers du Québec

- Élaboration d'un règlement-type pour le fonctionnement des CII en collaboration avec la DNSSI, entériné par le ministre de la Santé et des Services sociaux et transmis aux PDG des établissements
- Élaboration, conjointement avec l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec et la DNSSI, d'un règlement-type pour le fonctionnement du comité des infirmières et infirmiers auxiliaires
- Avec l'apport des CII et de différents partenaires en soins infirmiers, élaboration et diffusion d'un guide de fonctionnement des CII
- Rencontres statutaires avec la DNSSI afin de maintenir une communication utile pour le développement de projets et assurer un lien avec les présidentes des CII
- Intervention auprès de la ministre déléguée des Aînés et des Proches aidants, Marguerite Blais, afin que l'Association des CII du Québec soit consultée dans la démarche de réalisation du rapport portant sur les soins en CHSLD et que soit inclus un infirmier expert en soins de longue durée de l'un des CII du Québec dans la composition du comité d'experts
- Tenue de rencontres téléphoniques/conférences en ligne avec les présidentes des CII membres, quatre fois par année
- Organisation de conférences-midi sur des thèmes sensibles pour les CII, trois à quatre fois par année
- Diffusion d'une lettre d'informations quatre fois par année offrant la mise à jour des dossiers de l'heure touchant la pratique infirmière et le partage sur le vécu régional des CII à travers le Québec
- Offre de mentorat individualisé pour les présidentes et les vice-présidentes qui le sollicitent
- Ajout d'une infirmière auxiliaire et d'une infirmière du CRI au C.A. de l'ACIIQ
- Organisation d'un forum des associations en partenariat avec l'Association des conseils des médecins, dentistes et pharmaciens du Québec (ACMDPQ) et

l'Association des conseils multidisciplinaire du Québec (ACMQ) qui se tiendra à Lévis le 29 novembre 2019 sous le thème « Ensemble, pour aller plus loin »

- Transfert d'informations pertinentes en provenance du SIDIEF tout au cours de l'année
- Appui à la prise de position du SIDIEF pour le développement d'une politique en santé environnementale « *Infirmières et infirmiers à l'avant-garde d'une planète en santé* » et diffusion de cet appel par le SIDIEF aux CII

## oût de l'adhésion annuelle

La cotisation annuelle a été établie au coût de 500 \$ par établissement ou de 100 \$ pour les établissements de moins de 200 infirmières, telle qu'adoptée lors de l'assemblée générale extraordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2016.

L'offre de services de l'ACIQ sera à la hauteur des ressources mises à sa disposition. L'avenir de l'ACIQ est tributaire de l'adhésion des CII de l'ensemble du Québec.

La LSSSS concède aux infirmières une instance politique par le biais du Conseil des infirmières et infirmiers, il est essentiel de l'utiliser afin de faire valoir les nombreuses et les précieuses contributions des infirmières et infirmiers au maintien d'un régime public de santé, à l'accessibilité des soins et à la qualité de soins infirmiers.